

VIII.

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL**

POUR L'EXERCICE 1899.

---

(AMENDEMENTS.)

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1898 s'élève à . . . . .	fr.	3,348,708 98
Les crédits demandés par le projet de Budget amendé pour l'exercice 1899 montent à . . . . .		3,967,470 »
	AUGMENTATION. . . . . fr.	<u>618,761 02</u>

La comparaison entre ces Budgets s'établit de la manière suivante :

## A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1898. . . . .	fr.	3,003,410 »
— 1899. . . . .		3,312,470 »
	AUGMENTATION. . . . . fr.	<u>307,060 »</u>

## B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1898. . . . .	fr.	343,298 98
— 1899. . . . .		653,000 »
	AUGMENTATION. . . . . fr.	<u>311,701 02</u>
Soit en plus pour l'exercice 1899 . . . . .	fr.	<u>618,761 02</u>

Les crédits demandés par le projet de Budget primitif pour l'exercice 1899 s'élevaient à . . . . .	fr.	3,169,910 »
Les amendements proposés portent ce chiffre à . . . . .		3,967,470 »
Soit une augmentation de . . . . .	fr.	<u>797,560 »</u>

La somme de 797,560 francs se répartit comme il suit :

Augmentation sur les dépenses ordinaires . . . . .		327,560 »
— — les dépenses exceptionnelles . . . . .		470,000 »
	TOTAL. . . . . fr.	<u>797,560 »</u>

L'augmentation de 797,560 francs se justifie de la manière suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE III.

INDUSTRIE ET ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.

*N. B.* — L'intitulé du chapitre III a été complété par les mots : « et enseignement industriel et professionnel ».

Comme conséquence, les libellés des articles 6 et 9 du projet de Budget primitif ont subi également une légère modification.

**ART. 8.** — *Écoles manufacturières, écoles industrielles, écoles et cours professionnels, écoles et cours commerciaux, écoles et classes ménagères, cours temporaires d'économie domestique et des travaux du ménage, écoles professionnelles de tissage, ateliers d'apprentissage, matériel. — Missions, commissions, bourses de voyages, études dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsidés aux expositions diverses. — Dépenses diverses.*

Il a été fait deux additions au libellé. L'une a pour but de permettre la création de cours temporaires destinés à former des maitresses pour l'enseignement ménager; l'autre prévoit l'allocation de bourses de voyages aux meilleurs élèves diplômés des écoles industrielles et professionnelles, afin qu'il leur soit possible de se rendre à l'étranger pour compléter leurs études.

Ces changements n'entraînent aucune aggravation de charge.

**ART. 10.** — *Propriété industrielle.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	11,700 »
— — — amendé . . . .	15,200 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	3,500 »

L'augmentation du nombre des brevets délivrés et des marques de fabrique enregistrées est considérable; pour les brevets, cette augmentation a été de 17 % en 1897. Pour pouvoir couvrir les frais d'impression et de publication des recueils officiels, le crédit de l'article 10 devra être augmenté de 3,500 francs.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE V.

## TRAVAIL.

ART. 17. — *Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. Subsidés aux Congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes. Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsidés pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	83,000 »
— — — amendé . . . .	200,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . . . fr.	147,000 »

Le crédit figurant au Budget de 1898 a été porté à 147,000 francs à la suite d'un amendement déposé par le Gouvernement au cours de la discussion. L'augmentation réelle demandée pour 1899 est donc de 83,000 francs.

Cette augmentation est rendue indispensable par le développement incessant et tout à fait digne d'attention du mouvement mutualiste. Alors que le nombre de sociétés mutualistes d'assurance contre la maladie et d'affiliation à la Caisse de retraite, ayant obtenu la reconnaissance légale, n'a pas dépassé 310 pour l'année 1897, le nombre des sociétés reconnues en 1898 atteint déjà 406 à la date du 1<sup>er</sup> octobre ; les demandes dont l'administration est saisie font prévoir que le chiffre de 1897 sera plus que doublé en 1898.

Il résulte de ce développement un accroissement proportionnel des dépenses en subsidés de premier établissement, en frais d'impression des statuts et en indemnités aux sociétés pour frais d'écritures.

D'autre part, le Gouvernement estime qu'en présence des résultats obtenus, il y a lieu d'activer plutôt que de ralentir la propagande en faveur de la prévoyance individuelle ; en vue des moyens nouveaux qu'il pourrait être utile de mettre en œuvre, on propose de modifier le libellé de l'article 17 par l'adjonction des mots : *mesures de propagande en faveur de l'affiliation aux institutions de prévoyance.*

ART. 18. — *Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	100,000 »
— — — amendé . . . .	250,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . . . fr.	150,000 »

Ce crédit a été porté à 150,000 francs lors du vote du Budget de 1898.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'augmentation sollicitée pour 1899 est donc, en réalité, de 100,000 francs, comparativement au chiffre de l'exercice en cours.

De la somme de 130,000 francs inscrite au Budget de 1898, il n'a été dépensé qu'environ 89,000 francs; par conséquent, une somme de 61,000 francs fera retour au Trésor. Il est à remarquer que si les prévisions formulées au mois d'avril 1898 ne se sont pas complètement réalisées, la raison en est que les primes d'encouragement à l'affiliation à la Caisse de retraite n'ont pas été réclamées par tous ceux qui y avaient droit. L'administration a des raisons sérieuses de croire que ce fait ne se reproduira plus, tout au moins avec la même fréquence, en 1899; d'autre part, les renseignements recueillis auprès des mutualités, des établissements industriels et de la Caisse de retraite, font prévoir un accroissement des affiliations et des versements tel que les sommes servant de base à l'attribution des primes seront triplées en 1899. Pour maintenir la même importance aux encouragements de l'État, il semble indispensable de porter le crédit de l'article 18 à 250,000 francs.

Le libellé du même article a été modifié de manière à être mis en concordance avec la loi du 19 mars 1898 sur les mutualités.

## CHAPITRE VI.

## MINES.

§ 1<sup>er</sup>. Conseil des mines.ART. 24. — *Matériel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	640 »
— — — amendé . . . .	1,200 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	560 »

Le Conseil des mines ayant été constitué en Commission d'entérinement des Unions professionnelles par la loi du 31 mars 1898, le crédit de 640 francs prévu pour le matériel de ce collège n'est plus suffisant.

Il y a lieu de le porter à 1,200 francs.

## § 2. Corps des mines.

ART. 25. — *Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres dessinateurs et des commis.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	356,000 »
— — — amendé . . . .	360,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	4,000 »

nécessaire pour faire face aux dépenses résultant d'une augmentation du personnel des géomètres dessinateurs, dont le nombre sera porté à 7, et d'une amélioration de la position des commis attachés au service de province.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 28. — *Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques, encouragements et subventions; essais et expériences. — Frais de publication des Annales des Mines de Belgique. — Indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	12,500 »
— — — amendé . . . .	15,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	2,500 »

L'expérience a démontré que l'ancienne allocation de 12,500 francs destinée à couvrir les dépenses si variées imputables sur ce crédit, est devenue insuffisante et qu'une augmentation de 2,500 francs est indispensable.

Elle se justifie par une activité plus grande du service, activité qui entraîne un emploi plus considérable d'imprimés, de livres et d'instruments.

## CHAPITRE VII.

## COMMISSIONS.

## § 3. Commission de revision des règlements miniers

ART. 34 (nouveau). — *Frais de déplacement des membres, frais d'expériences, de publications, etc. (charge temporaire).*

Crédit demandé : 20,000 francs.

Un crédit de 9,000 francs a été alloué pour cet objet lors du vote du Budget de 1898.

En prévision d'expériences qui exigeront des installations assez coûteuses, il y a lieu de prévoir au Budget de 1899 une allocation de 20,000 francs.

Cette charge est temporaire.

## DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

## CHAPITRE X.

## SERVICES DIVERS.

ART. 37 (art. 36 ancien). — *Recensement industriel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif. . . . fr.	75,000 »
— — — amendé . . . .	95,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	20,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme inscrite au Budget de 1898 pour le recensement industriel était de 100,000 francs.

Il restera, sur cette somme, un disponible de 20,000 francs environ. L'augmentation demandée par le présent amendement n'est donc, au fond, qu'un transfert au Budget de 1899 du disponible de 1898.

Le premier volume du recensement paraîtra à la fin de 1898. Trois ou quatre volumes pourront vraisemblablement être publiés en 1899.

ART. 39 (nouveau). — *Subside au Commissariat général belge près l'Exposition universelle de Paris de 1900.*

Crédit demandé : 450,000 francs.

La Législature a voté en 1898 le principe d'une dépense de 1,000,000 de francs en vue d'assurer une représentation convenable du pays à l'Exposition de Paris de 1900.

Un premier crédit de 50,000 francs a été porté pour cet objet au Budget de l'exercice 1898. Le Gouvernement demande à la Législature de voter, en vue des dépenses à faire en 1899, un second crédit s'élevant à 450,000 francs.

---

**PROJET DE LOI AMENDÉ.****LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Industrie et du Travail et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1899 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de trois millions trois cent douze mille quatre cent septante francs . . . . . fr.	5,512,470 »
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de six cent cinquante-cinq mille francs . . . . .	655,000 »
	<hr/>
Soit ensemble à la somme de trois millions neuf cent soixante-sept mille quatre cent septante francs . . . . . fr.	3,967,470 »

conformément au tableau ci-annexé.



**GEWIJZIGD WETSONTWERP.**

---

**LEOPOLD II,**

KONING DER BELGEN,

*Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil.*

Op voorstel van Onze Ministers van Nijverheid en Arbeid en van Financiën en volgens advies van Onzen Minister-raad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën worden voorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Nijverheid en Arbeid, voor het diensjaar 1899, is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van drie miljoen drie honderd twaalf duizend vier honderd zeventig frank. . . . .	fr. 5,512,470 »
2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van zes honderd vijf en vijftig duizend frank. . . . .	655,000 »
	_____

Te zamen op de som van drie miljoen negen honderd zeven en zestig duizend vier honderd zeventig frank . . . . . fr. 3,967,470 »  
overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL  
POUR L'EXERCICE 1899**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>			
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup></b>			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel</i>			
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 •	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine . . . . .	298,520 •	
<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses. . . . .	60,000 •	398,020 •
<i>Frais de déplacements</i>			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . . . .	18,500 •	
<b>CHAPITRE II.</b>			
PENSIONS.			
5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. . . . .	6,000 •	6,000 •
<b>CHAPITRE III.</b>			
INDUSTRIE ET ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.			
6	Inspection de l'industrie et inspection de l'enseignement professionnel, industriel et commercial y compris les écoles et classes ménagères, ainsi que les ateliers d'apprentissage, traitements, indemnités et frais de route. Dépenses diverses . . . . .	60,500 •	
7	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves. . . . .	65,000 •	

**GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID EN ARBEID,  
VOOR HET DIENSTJAAR 1899.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
<b>EERSTE SECTIE — GEWONE UITGAVEN.</b>			
<b>HOOFDSTUK I.</b>			
MIDDENBESTUUR.			
<i>Personeel.</i>			
1	Jaarwedde van den Minister . . . . .	21,000 .	
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten, bedienden en daglooners . . . . .	298,520 .	
<i>Materieel.</i>			
3	Kantoorgerief, drukwerken, aankoop en herstelling van meubels, licht en vuur, kleine uitgaven . . . . .	60,000 .	598,020 .
<i>Kosten voor verplaatsing.</i>			
4	Reis- en verblijfkosten; buitengewone boden . . . . .	18,500 .	
<b>HOOFDSTUK II.</b>			
PENSIOENEN			
5	Burgerlijke pensioenen. — Eerste termijn der gebeurlijk te verleenen pensioenen . . . . .	6,000 .	6,000 .
<b>HOOFDSTUK III.</b>			
NIJVERHEID EN NIJVERHEIDS- EN BEROEPSONDERWIJS.			
6	Nijverheidstoezicht en toezicht over beroeps-, nijverheids- en handelsonderwijs (de hui-bouwscholen en -klassen, alsook de leerwerkhuizen, erin begrepen); jaarwedden, vergoedingen en reiskosten. Verschillige uitgaven . . . . .	69,500 .	
7	Hooger handelsgesticht van Antwerpen. Begiftiging van wege den Staat, bestemd om, met de toelagen der stad Antwerpen, de kosten van personeel en materieel te dekken. Verschillige uitgaven. Studieheuren voor de leerlingen . . . . .	65,000 .	

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
8	Écoles manufacturières, écoles industrielles, écoles et cours professionnels, écoles et cours commerciaux, écoles et classes ménagères, cours temporaires d'économie domestique et des travaux du ménage, écoles professionnelles de tissage, ateliers d'apprentissage, matériel. — Missions, commissions, bourses de voyages, études dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsidés aux expositions diverses. — Dépenses diverses . . . . .	950,000 •	
9	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'Industrie et de la Direction de l'enseignement industriel et professionnel. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles. — Dépenses diverses . . . . .	17,000 •	1,120,000 •
10	Propriété industrielle . . . . .	15,200 •	
11	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitement des secrétaires. — Frais divers. . . . .	12,500 •	
<b>CHAPITRE IV.</b> POIDS ET MESURES.			
12	Traitements du personnel; frais d'intérim et d'inspection . . . . .	112,550 •	
13	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs . . . . .	56,000 •	188,550 •
14	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures. — Bureau de métrologie. — Missions . . . . .	20,000 •	
<b>CHAPITRE V.</b> TRAVAIL.			
15	Office du Travail: statistique, missions, impressions; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses . . . . .	80,000 •	
16	Comités de patronage: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsidés.	50,000 •	
17	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. Subsidés aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés de secours mutuels. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsidés pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses . . . . .	200,000 •	

## GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
8	Fabriekscholen, nijverheidsscholen, beroepsscholen en -klassen, handelsscholen en -klassen, huishoudscholen en -klassen, tijdelijke leergang voor huishoudkunde en huishoudelijke werken, beroepsweescholen, leerwinkhuizen, materieel. — Zendingen, commissiën, reisbeurzen, studien in 't belang van nijverheid, handel, nijverheids-, beroeps- en huishoudonderwijs. — Toelagen voor verschillende tentoonstellingen. — Verschillige uitgaven.	950,000	
9	Aanmoedigingen voor nuttige werken, handelende over vragen nopens bedrijfsleer, nijverheidsrecht of nijverheidsleer, enz. — Aankoop en inbinding van boeken en stukken bijzonderlijk bestemd voor de studien van het Bestuur der Nijverheid et van het Bestuur van Nijverheids- en Beroepsonderwijs. — Kosten veroorzaakt door het uitreiken der nijverheids-cereteekens. — Verschillige uitgaven.	17,000	1,129,060
10	Nijverheids eigendom . . . . .	15,200	
11	Hoogere handels- en nijverheidsraad. Jaarwedden der secretarissen. Verschillige onkosten . . . . .	12,500	
<b>HOOFDSTUK IV. MATEN EN GEWICHTEN.</b>			
12	Jaarwedden van het personeel; kosten voor tijdelijke vervanging en voor toezicht . . . . .	112,350	
13	Bureel- en reiskosten der keurders . . . . .	56,000	188,350
14	Materieel. — Kosten voor de raadgevende commissie en voor het wederlandsch bureel der maten en gewichten. — Bureel van maat- en gewichtkunde. — Zendingen. . . . .	20,000	
<b>HOOFDSTUK V. ARBEID.</b>			
15	Arbeidsambt: statistiek, zendingen, drukwerken; uitgave, aankoop en inbinding van boeken en van stukken bijzonderlijk bestemd voor de studien van het Arbeidsambt; vergoedingen voor de gewestelijke briefwisselaars van den arbeid; verschillende uitgaven. . . . .	80,000	
16	Beschermingscomiteiten: uitgaven betreffende de uitvoering der wet van den 9 <sup>en</sup> Augustus 1889; toelagen . . . . .	50,000	
17	Kosten betreffende de voorzienigheidskassen en de maatschappijen van onderlingen bijstand. — Toelagen ten voordeele der Congressen betreffende de instellingen van voorzienigheid. — Personeel en verschillende onkosten voor de Bestendige Commissie, ingesield om het onderzoek te vergemakkelijken, der zaken die betrekking hebben op de maatschappijen van onderlingen bijstand. — Kosten veroorzaakt door het uitreiken der bijzondere cereteekens. — Aanmoedigingen voor nuttige werken, handelende over vragen nopens de instellingen van onderlingen bijstand, en maatregelen tot propaganda ten voordeele der aansluiting bij deze instellingen. — Toelagen voor het aankopen van vlaggen. — Verschillige uitgaven . . . . .	200,000	

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
18	Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État.	250,000	858,400	
19	Conseils de prud'hommes. — Indemnités des greffiers — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement.	55,400		
20	Conseil supérieur du Travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers.	50,000		
21	Inspection du travail et inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions.	192,000		
22	Inspection du travail; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses.	25,000		
<b>CHAPITRE VI.</b>				
<b>MINES.</b>				
<b>§ 1<sup>er</sup>. Conseil des mines.</b>				
23	Personnel. — Traitements et frais de déplacement.	32,000	712,700	
24	Matériel.	1,200		
<b>§ 2. Corps des mines.</b>				
25	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres dessinateurs et des commis.	560,000		
26	Délégués ouvriers à l'inspection des mines.	90,000		
27	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines.	5,500		
28	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences. — Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> . — Indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur.	15,000		
<b>§ 5. Inspection des produits explosifs.</b>				
29	Indemnité et frais de déplacements de l'inspecteur. — Dépenses diverses.	6,000		

## GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
18	Aanmoedigingspremiën voor de erkende maatschappijen van onderlingen bijstand, om de aansluiting hunner leden bij de Lijfrentkas onder waarborg van den Staat te vergemakkelijken. . . . .	250,000 •	858,400 •
19	Goedemannenraden — Vergoedingen voor de griffiers. — Herziening der kiezerslijsten; gerechtskosten ten laste van den Staat. — Vergoedingen voor het personeel der arrondissements commissariaten . . . . .	55,400 •	
20	Hoogere Arbeidsraad. — Jaarwedden der secretarissen. — Verschillige onkosten . . . . .	50,000 •	
21	Arbeidstoezicht en toezicht over de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke gestichten, ontworpen of in werking: personeel dier toezichten; vergoedingen voor bureelkosten; reis- en verblijfskosten; zendingen . . . . .	192,000 •	
22	Arbeidstoezicht; toezicht over de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke gestichten, ontworpen of in werking: materieel dier toezichten; kosten voor proefnemingen; aankoop van werktuigen; verschillende uitgaven . . . . .	25,000 •	
<b>HOOFDSTUK VI.</b>			
<b>MIJNEN.</b>			
<b>§ 1. Raad der mijnen.</b>			
23	Personeel. — Jaarwedden en kosten voor verplaatsing . . . . .	52,000 •	712,700 •
24	Materieel . . . . .	1,200 •	
<b>§ 2. Korps der mijnen.</b>			
25	Jaarwedden en vergoedingen voor het personeel van het korps der mijnen, voor de Lindmeters-teekenaars en voor de beambten . . . . .	560,000 •	
26	Werklieden-afgevaardigden bij het toezicht der mijnen . . . . .	90,000 •	
27	Kosten voor de keurraden ter aanneming in het korps der mijn-ingenieurs . . . . .	3,500 •	
28	Drukwerken, aankoop van boeken, kaarten en werktuigen; vertalingen, uitgave van statistische oorkonden; aanmoedigingen en toelagen; onderzoekingen en proefnemingen. — Onkosten voor het uitgeven der <i>Annales des Mines de Belgique</i> . — Vergoedingen, reis- en verblijfskosten van het besturend Comité . . . . .	15,000 •	
<b>§ 3. Toezicht der ontplofbare stoffen.</b>			
29	Vergoeding en kosten voor verplaatsing van den opziener. — Verschillige uitgaven. . . . .	6,000 •	

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>§ 4. Caisses de prévoyance.</b>			
30	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses. . . . .	45,000 »	
<b>§ 5. Cartes géologique et agricole.</b>			
31	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole. — Frais de publication de la bibliographie des sciences géologiques. — Traitement du fonctionnaire chargé de la direction du service géologique établi à l'Administration des Mines et traitements partiels de deux conservateurs du Musée d'histoire naturelle collaborant au service de la carte . . . . .	160,000 »	
<b>CHAPITRE VII.</b>			
<b>COMMISSIONS.</b>			
<b>§ 1<sup>er</sup>. Commission des procédés nouveaux.</b>			
32	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau . . . . .	500 »	
<b>§ 2. Commission consultative des machines à vapeur.</b>			
33	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel . . . . .	1,500 »	22,000 »
<b>§ 3. Commission de révision des règlements miniers.</b>			
34	Frais de déplacements des membres, frais d'expériences, de publications, etc. ( <i>charge temporaire</i> ) . . . . .	20,000 »	
<b>CHAPITRE VIII.</b>			
<b>TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.</b>			
35	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés . . . . .	8,000 »	8,000 »
<b>CHAPITRE IX.</b>			
<b>DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>			
36	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement . . . . .	10,000 »	10,000 »
<b>TOTAL . . . fr.</b>			<b>5,512,470 »</b>



## GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ (VERVOLG.)

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	<b>§ 4. Voorzienigheidskassen.</b>		
30	Toelagen ten voordeele der voorzienigheidskassen en belooningen voor de personen die zich onderscheiden door daden van zelfopoffering; reis- en verblijfkosten van de leden der Bestendige Commissie van de voorzienigheidskassen, en andere onkosten betreffende het beheer dier kassen . . . . .	45,000 "	
	<b>§ 5. Aard- en landbouwkundige kaart.</b>		
31	Vervaardiging van eene uitgebreide aardkundige kaart van België en van eene landbouwkundige kaart. — Onkosten voor het uitgeven der boekenopgave betreffende de aardkundige wetenschappen. — Jaarwedde van den ambtenaar belast met het bestuur van den aardkundigen dienst bij het beheer der mijnen ingericht, en gedeeltelijke jaarwedden van twee bewaarders van het Museum van natuurlijke geschiedenis die aan den dienst der kaart medewerken . . . . .	160,000 "	
	<b>HOOFDSTUK VII. COMMISSIËN.</b>		
	<b>§ 1. Commissie der nieuwe werkwijzen.</b>		
32	Reis- en verblijfkosten; materiëel, aankoop van keurstoffen, van toestellen; bureelkosten . . . . .	500 "	
	<b>§ 2. Raadgevende Commissie der stoomfulgen.</b>		
33	Reis- en verblijfkosten, bureelkosten, materiëel . . . . .	1,500 "	22,000 "
	<b>§ 3. Commissie tot herziening der mijnverordeningen.</b>		
34	Kosten voor verplaatsing der leden; kosten voor proefnemingen, uitgaven, enz. (tijdelijke last) . . . . .	90,000 "	
	<b>HOOFDSTUK VIII. WACHTJAARWEDDEN.</b>		
35	Tijdelijke jaarwedden voor ambtenaren en beambten in beschikbaarheid . . . . .	8,000 "	8,000 "
	<b>HOOFDSTUK IX. ONVOORZIENE UITGAVEN.</b>		
36	Onvoorzene uitgaven, niet opgegeven in de Begrooting; hulpgelden voor het dekken der kosten van laatste ziekte en begrafenis, te verleen en aan de gezinnen van afgestorvene ambtenaars en beambten of op pensioen gestelde agenten, die in eenen ongelukkigen toestand verkeeren. — Hulpgelden bij uitzondering te verleen en . . . . .	10,000 "	10,000 "
	TOTAAL . . . . . fr.		3,312,470 "

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>			
<b>CHAPITRE X.</b>			
<b>SERVICES DIVERS.</b>			
57	Recensement industriel. . . . .	95,000 »	
58	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, institué par la loi du 21 juillet 1890. . . . .	110,000 »	655,000 »
59	Subside au Commissariat général belge près l'Exposition universelle de Paris de 1900 . . . . .	450,000 »	
<b>TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. . . fr.</b>			<b>3,967,470 »</b>

## GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
<b>TWEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.</b>			
<b>HOOFDSTUK X.</b>			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
57	Nijverheidsopstelling . . . . .	95,000	
38	Toelage voor de voorzienigheids- en hulpkas ten voordeele van de slachtoffers der arbeidsongevallen, ingesteld door de wet van den 21 <sup>o</sup> Juli 1890 . . . . .	110,000	655,000
59	Toelage ten voordeele van het Belgisch algemeen Commissariaat bij de Wereldtentoon- stelling van Parijs . . . . .	450,000	
<b>TOTAAL DER GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID EN ARBEID . . . . .</b>			<b>3,967,470</b>

(324)

**DÉVELOPPEMENT**

**DU**

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE**

**ET DU TRAVAIL**

**pour l'exercice 1899.**



## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>		
<b>CHAPITRE 1<sup>er</sup>.</b>		
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>		
<i>Personnel.</i>		
1	a.	Traitement du Ministre . . . . .
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du Secrétariat général. . . . . 67,850 »
2	b.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du Service de l'Industrie . . . . . 62,500 »
	c.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'Office du Travail . . . . . 89,000 »
	d.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'Administration des mines, et de l'inspection des produits explosifs rattachée à l'Administration des mines . . . . . 79,170 »
<b>GRADES.</b>		
		Secrétaire général . . . . . 10,000 à 12,000
		Directeur général . . . . . 9,000 à 10,000
		Directeurs . . . . . 7,000 à 8,000
		Chefs de division . . . . . 5,500 à 6,500
		Chefs de bureau . . . . . 4,200 à 5,000
		Commis-rédacteurs de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classe . . . . . 2,200 à 4,000
		Commis d'ordre . . . . . 1,400 à 2,600
		Huissiers . . . . . 1,400 à 2,500
		Concierges . . . . . 700 à 1,200
		Garçons de bureau . . . . . 1,100 à 1,500
		Boute-feux . . . . . 900 à 1,100
		Nettoyseuses . . . . . 750 à 800
<b>PERSONNEL TECHNIQUE.</b>		
		Directeur général . . . . . 12,000
		Inspecteur général . . . . . 9,000
		Directeurs . . . . . 7,000 à 8,000
		Ingénieurs ordinaires . . . . . 2,700 à 5,000
<i>Matériel.</i>		
	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier . . . . . 15,000 »
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux . . . . . 20,000 »
5	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux . . . . . 15,000 »
	d.	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux . . . . . 5,000 »
	e.	Menues dépenses, etc. . . . . 5,000 »
A REPORTER . . . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. - DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS par le projet		DIFFÉRENCES.		Observations
AMENDÉ.	PRIMITIF.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	21,000	»	.	
298,520	298,520	»	.	
60,000	60,000	»	.	
379,520	379,520	»	.	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA. des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		<i>Frais de déplacement.</i>
4	>	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.
		<b>CHAPITRE II.</b>
		PENSIONS.
5	>	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE III.</b>
		INDUSTRIE ET ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.
6	a.	Inspection de l'industrie et inspection de l'enseignement professionnel, industriel et commercial, y compris les écoles et classes ménagères, ainsi que les ateliers d'apprentissage. — Traitements, indemnités . . . . . 55,500 »
	b.	Frais de route. — Dépenses diverses . . . . . 13,800 »
7	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses . . . . . 38,000 »
	b.	Bourses d'études aux élèves . . . . . 7,000 »
8	a.	Écoles manufacturières, écoles industrielles, écoles et cours professionnels, écoles et cours commerciaux, école provinciale d'industrie et des mines du Hainaut à Mons, matériel. fr. 695,000 »
	b.	Écoles et classes ménagères, matériel — Cours temporaires d'économie domestique et des travaux du ménage, frais d'examen, bourses d'études, dépenses diverses. 172,000 »
	c.	Écoles professionnelles de tissage. — Ateliers d'apprentissage, matériel. . . . . 30,000 »
	d.	Missions, commissions, bourses de voyage, études dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager . . . . . 5,000 »
	e.	Subsides aux expositions diverses . . . . . 20,000 »
	f.	Dépenses diverses. Souscriptions à des ouvrages intéressant l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. . . . . 8,000 »
9	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit et d'économie industrielle. Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'industrie et de la Direction de l'enseignement industriel et professionnel. Dépenses diverses . . . . . 5,000 »
	b.	Frais résultant de la collation des décorations industrielles. . . . . 14,000 »
10	a.	Recueil officiel des brevets d'invention; frais d'impression et de publication . . . . . 8,000 »
	b.	Recueil officiel des marques de fabrique et de commerce; frais d'impression et de publication . . . . . 4,200 »
	c.	Bureau international pour la protection de la propriété industrielle; part contributive de la Belgique. . . . . 2,500 »
	d.	Frais d'impression et autres dépenses relatives à la propriété industrielle . . . . . 500 »
11	>	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie Traitements des secrétaires. Frais divers . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS par le projet		DIFFÉRENCES		Observations
AMENDÉ.	PRIMITIF.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
379,320	579,320	»	»	
18,500	18,500	»	»	
598,020	598,020	»	»	
6,000	6,000	»	»	
6,000	6,000	»	»	
69,500	69,500	»	»	
65,000	65,000	»	»	
950,000	950,000	»	»	
17,000	17,000	»	»	
15,200	11,700	3,500	»	
12,500	12,500	»	»	
1,129,000	1,125,500	3,500	»	
AUGMENTATION. . fr.		5,500		

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>																
<b>CHAPITRE IV.</b>																		
<b>POIDS ET MESURES.</b>																		
	a.	Traitements du personnel . . . . . 105,400 »																
12		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">NOMBRE d'agents</th> <th style="text-align: left;">TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur . . . . .</td> <td>5,500 à 7,000</td> </tr> <tr> <td>Vérificateurs de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>6,000 à 7,000</td> </tr> <tr> <td>— 2<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>4,500 à 5,500</td> </tr> <tr> <td>— 3<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>3,000 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Vérificateurs-adjoints . . . . .</td> <td>2,000 à 3,000</td> </tr> <tr> <td>Aides vérificateurs temporaires . . . . .</td> <td>1,500 à 1,900</td> </tr> <tr> <td>Conservateur du bureau des étalons des poids et mesures du Royaume . . . . .</td> <td>5,500</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.	Inspecteur . . . . .	5,500 à 7,000	Vérificateurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	6,000 à 7,000	— 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	4,500 à 5,500	— 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	3,000 à 4,000	Vérificateurs-adjoints . . . . .	2,000 à 3,000	Aides vérificateurs temporaires . . . . .	1,500 à 1,900	Conservateur du bureau des étalons des poids et mesures du Royaume . . . . .	5,500
NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.																	
Inspecteur . . . . .	5,500 à 7,000																	
Vérificateurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	6,000 à 7,000																	
— 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	4,500 à 5,500																	
— 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	3,000 à 4,000																	
Vérificateurs-adjoints . . . . .	2,000 à 3,000																	
Aides vérificateurs temporaires . . . . .	1,500 à 1,900																	
Conservateur du bureau des étalons des poids et mesures du Royaume . . . . .	5,500																	
	b.	Frais d'intérim et d'inspection . . . . . 6,950 »																
15	"	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs . . . . .																
14	"	Matériel. Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures. — Bureau de métrologie. — Missions . . . . .																
TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.																		
<b>CHAPITRE V.</b>																		
<b>TRAVAIL.</b>																		
15	"	Office du Travail : statistique, missions, impressions; publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses . . . . .																
16	"	Comités de patronage: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides . . . . .																
	a.	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance . . . . . 465,000 »																
17	b.	Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés de secours mutuels . . . . . 45,000 »																
	c.	Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses . . . . . 20,000 »																
18	"	Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État . . . . .																
19	"	Conseils de prud'hommes. Indemnités des greffiers. Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement . . . . .																
20	"	Conseil supérieur du Travail. — Traitement des secrétaires. — Frais divers . . . . .																
21	"	Inspection du travail; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions . . . . .																
22	"	Inspection du travail; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses . . . . .																
	"	Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes non reconnues ayant pour objet exclusif l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État et ayant réalisé cette affiliation en 1895 (charge temporaire) (pour mémoire) . . . . .																
TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.																		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS par le projet		DIFFÉRENCES.		Observations.
AMENDÉ.	PRIMITIF.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
112,550	112,550	»	»	
56,000	56,000	»	»	
20,000	20,000	»	»	
188,550	188,550	»	»	
80,000	80,000	»	»	
50,000	30,000	»	»	
200,000	55,000	147,000	»	
250,000	100,000	150,000	»	
55,400	55,400	»	»	
50,000	50,000	»	»	
192,000	192,000	»	»	
25,000	25,000	»	»	
»	»	»	»	
858,400	541,400	297,000	»	
AUGMENTATION . . . fr.		297,000		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>																														
<b>CHAPITRE VI.</b>																																
<b>MINES.</b>																																
§ 1 <sup>r</sup> . — Conseil des mines.																																
25	»	Personnel. — Traitements et frais de déplacement . . . . .																														
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENTS annuels.</th> <th style="text-align: center;">OBSERVATIONS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">GRADES.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">8,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">6,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">1,500</td> <td rowspan="3" style="text-align: center;">Indemnité annuelle.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	OBSERVATIONS.	GRADES.			1	8,000		2	6,000		2	1,500	Indemnité annuelle.	1	5,000	1	2,000											
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	OBSERVATIONS.																														
GRADES.																																
1	8,000																															
2	6,000																															
2	1,500	Indemnité annuelle.																														
1	5,000																															
1	2,000																															
24	»	Matériel. . . . .																														
§ 2. — Corps des mines.																																
25	»	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres dessinateurs et des commis . . . . .																														
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TAUX des traitements.</th> <th style="text-align: center;">OBSERVATIONS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">GRADES.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2<sup>(1)</sup></td> <td style="text-align: center;">10,000</td> <td rowspan="2" style="text-align: center;">(1) dont 1 à 11,000 francs.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">7,500 à 9,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">6,500 7,000</td> <td rowspan="5"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">5,500 6,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">4,500 5,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">3,500 4,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">11</td> <td style="text-align: center;">2,700 3,100</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">2,400 3,000</td> <td rowspan="2"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,500 2,100</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">10<sup>(2)</sup></td> <td style="text-align: center;">1,200 2,600</td> <td style="text-align: center;">(2) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	OBSERVATIONS.	GRADES.			2 <sup>(1)</sup>	10,000	(1) dont 1 à 11,000 francs.	8	7,500 à 9,000	5	6,500 7,000		5	5,500 6,000	9	4,500 5,000	10	3,500 4,000	11	2,700 3,100	7	2,400 3,000		1	1,500 2,100	10 <sup>(2)</sup>	1,200 2,600	(2) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.
NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	OBSERVATIONS.																														
GRADES.																																
2 <sup>(1)</sup>	10,000	(1) dont 1 à 11,000 francs.																														
8	7,500 à 9,000																															
5	6,500 7,000																															
5	5,500 6,000																															
9	4,500 5,000																															
10	3,500 4,000																															
11	2,700 3,100																															
7	2,400 3,000																															
1	1,500 2,100																															
10 <sup>(2)</sup>	1,200 2,600	(2) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.																														
26	a.	Délégués ouvriers à l'inspection des Mines. — Indemnités . . . . . 72,000 »																														
	b.	Frais de déplacements . . . . . 12,000 »																														
	c.	Dépenses diverses. . . . . 6,000 »																														
27	»	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines . . . . .																														
28	a.	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, traductions, publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences . . . . . 12,500 »																														
	b.	Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> . — Indemnités et frais de route et de séjour du Comité directeur . . . . . 2,500 »																														
		A REPORTER. . . . . fr.																														

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS par le projet		DIFFÉRENCES.		Observations
ARRONDÉ.	PRINCIPAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
52,000	52,000	,	,	
1,200	640	560	,	
360,000	356,000	4,000	,	
90,000	90,000	,	,	
3,500	3,500	,	,	
18,000	12,500	2,500	,	
501,700	494,640	7,060	,	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		§ 3. — Inspection des produits explosifs.
29	»	Indemnité et frais de déplacements de l'inspecteur chargé de la surveillance des transports et transbordements d'explosifs dans le Bas-Escaut. — Dépenses diverses . . . . .
		§ 4. — Caisses de prévoyance
30	»	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses . . . . .
		§ 5. — Cartes géologique et agricole.
	a.	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole . . . . . 145,000 »
31	b.	Frais de publication de la Bibliographie des sciences géologiques. . . . . 5,000 »
	c.	Traitement du fonctionnaire chargé de la direction du service géologique établi à l'Administration des Mines et traitements partiels de deux conservateurs du Musée d'histoire naturelle collaborant au service de la carte. . . . . 10,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . fr.
		CHAPITRE VII.
		COMMISSIONS.
		§ 1 <sup>er</sup> . — Commission des procédés nouveaux.
32	»	Frais de route et de séjour, matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . . . .
		§ 2. — Commission consultative des machines à vapeur.
33	»	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel, etc. . . . .
		§ 3. — Commission de révision des règlements miniers
34	»	Frais de déplacement des membres, frais d'expériences, de publications, etc. ( <i>charge temporaire</i> )
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.
		CHAPITRE VIII.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
35	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS par le projet		DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
AMENDÉ.	PRIMITIF.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
501,700	494,640	7,060	»	
6,000	6,000	»	»	
45,000	45,000	»	»	
160,000	160,000	»	»	
712,700	705,640	7,060	»	
AUGMENTATION. . fr.		7,060		
500	500	»	»	
1,500	1,500	»	»	
20,000	»	20,000	»	
22,000	2,000	20,000	»	
AUGMENTATION. . fr.		20,000		
8,000	8,000	»	»	
8,000	8,000	»	»	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE IX.</b>		
<b>DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>		
36	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . fr.
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
<b>CHAPITRE X.</b>		
<b>SERVICES DIVERS.</b>		
57	»	Recensement industriel . . . . .
38	»	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890 . . . . .
59	»	Subside au Commissariat général belge près l'Exposition universelle de Paris de 1900 . . .
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS par le projet		DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
ARRÊTÉ.	PRIMITIF.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,000	10,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	
95,000	75,000	20,000	»	
110,000	110,000	»	»	
450,000	»	450,000	»	
655,000	185,000	470,000	»	
AUGMENTATION . . fr.		470,000		

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<p><i>Récapitulation.</i></p> <p>-----</p> <p><b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b></p>	
I.	Administration centrale. . . . .
II.	Pensions. . . . .
III.	Industrie . . . . .
IV.	Poids et mesures . . . . .
V.	Travail . . . . .
VI.	Mines . . . . .
VII.	Commissions . . . . .
VIII.	Traitements de disponibilité . . . . .
IX.	Dépenses imprévues . . . . .
<p><b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b></p>	
X.	Services divers. . . . .
<p>TOTAL. . . . . fr.</p>	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS DEMANDÉS par le projet		DIFFÉRENCES.		Observations.
AMENDÉ	PRIMITIF	AUGMENTATION	DIMINUTION	
398,020	398,020	»	»	
6,000	6,000	»	»	
1,129,000	1,125,500	3,500	»	
188,350	188,350	»	»	
838,400	541,400	297,000	»	
712,700	705,640	7,060	»	
22,000	2,000	20,000	»	
8,000	8,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	
655,000	185,000	470,000	»	
3,967,470	3,169,910	797,560	»	
AUGMENTATION . . . fr.		797,560		

(340)